

Nos océans sont-ils correctement protégés?

Évaluation des progrès vers une meilleure protection marine avant la fin de l'année 2012

Introduction

En ce début d'année 2013, la SNAP publie son rapport final sur les progrès du gouvernement fédéral à relever le défi que nous lui avons lancé, il y a 18 mois, soit de collaborer activement avec les provinces et les populations autochtones, pour accomplir de réels progrès dans l'établissement de 12 nouvelles aires marines protégées, avant la fin de 2012. Nous avons lancé ce défi parce que le Canada est très en retard concernant son engagement international à compléter un réseau d'aires marines protégées pour 2012. Les 12 nouvelles aires protégées proposées auraient représenté un signe de progrès tangibles dans le but de combler cette lacune.

Bien qu'on retrouve au Canada la plus longue côte au monde, moins d'un pour cent de la superficie de nos océans jouit de quelques formes de protection significatives que ce soit, au point où nos riches écosystèmes marins sont exposés à un péril grandissant. La surpêche, le développement industriel, la pollution et les changements climatiques menacent grandement la biodiversité marine. Les aires marines protégées sont un des moyens les plus efficaces pour lutter contre ces menaces, en étant des sanctuaires dans les océans du monde pour permettre aux espèces aquatiques de survivre. Toutefois, la lenteur des progrès du Canada dans l'établissement d'aires marines protégées entraîne l'augmentation des risques sur les écosystèmes marins dont nous sommes directement responsables.

Les 12 sites identifiés par la SNAP sont de bons candidats pour des aires protégées, car ils contribuent au maintien des populations de poissons et abritent des espèces en danger comme la baleine franche de l'Atlantique Nord, le rorqual bleu, le macareux huppé et la tortue luth. Ils représentent aussi une destination de choix pour les amoureux de la nature qui s'émerveillent aussi bien au-dessus qu'en dessous de la surface de l'océan. Nous avons choisi ces sites, car beaucoup de travail avait déjà été mené par les gouvernements et par d'autres pour identifier leurs rôles importants dans le maintien de la biodiversité marine. Avec un effort soutenu, il semblait raisonnable que tous les sites puissent se rapprocher significativement d'une protection permanente pour décembre 2012.

Dans ce rapport final, nous passons en revue les mesures prises au cours des 18 derniers mois par les gouvernements et les peuples autochtones pour amener ces 12 sites vers une protection officielle. Nous évaluons ainsi les progrès qui ont été accomplis en vue de l'établissement d'aires marines protégées, ainsi que la force des mesures de conservation proposées pour chaque site.

En tant qu'organisation nationale de conservation, avec des sections dans presque chacun des territoires et des provinces, le personnel et les bénévoles de la SNAP participent activement aux efforts de conservation déployés dans chacun des 12 sites présentés dans ce rapport.



Nous offrons également des recommandations concernant la voie à suivre pour la protection de nos océans. Compléter un réseau canadien d'aires marines protégées pendant la présente décennie est nécessaire pour le bien-être futur de nos océans, de notre économie et de nos communautés. La bonne nouvelle est que c'est tout à fait réalisable. Il faudra cependant un engagement plus fort de la part de tous les niveaux de gouvernements, de l'industrie et des communautés locales avec qui nous avons travaillé au cours des 18 derniers mois.

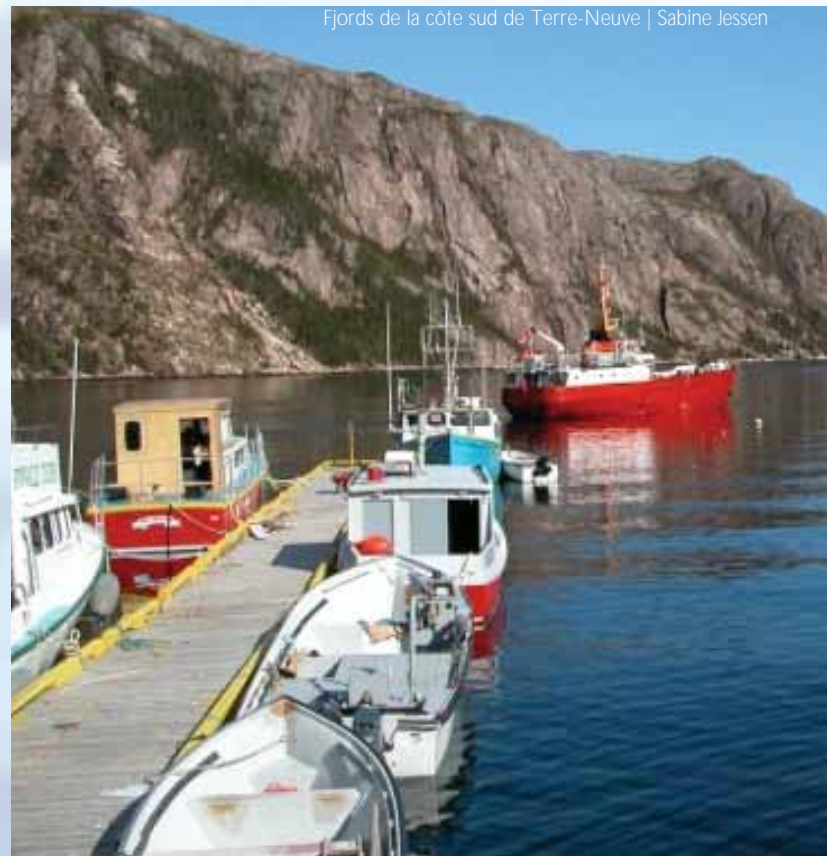
Les résultats

En décembre 2012, des 12 sites que nous avons identifiés, nous sommes heureux de constater des progrès significatifs vers la protection de quatre d'entre eux et de quelques progrès dans quatre autres. Malheureusement, dans le cas de quatre sites (Tawich, la Baie de Fundy, les Fjords de la côte sud de Terre-Neuve et «Big Eddy» à l'île de Vancouver) aucun progrès n'a été réalisé, même s'ils sont reconnus depuis longtemps comme des écosystèmes marins essentiels et qu'ils sont soumis à un stress de plus en plus dommageable.

Dans l'ensemble, nous sommes déçus qu'aucun des 12 sites identifiés ne jouisse d'une protection légale permanente en tant qu'aire marine protégée. De plus, les mesures de conservation proposées pour ceux-ci doivent être renforcées pour garantir leur santé à long terme.

Depuis six mois, nous sommes particulièrement soucieux suite aux compressions budgétaires du gouvernement fédéral dans les trois organismes fédéraux responsables de la création et de la gestion des aires marines protégées : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et Parcs Canada. Ces coupures réduisent davantage la capacité du gouvernement fédéral à créer de nouvelles aires marines protégées. Il est également inquiétant de constater que le financement octroyé est insuffisant pour maintenir une capacité scientifique et une gestion nécessaire pour s'assurer que ces aires marines protégées maintiendront la biodiversité marine à long terme. Nous croyons que ces coupures sont le résultat d'une vision à court terme. Protéger la biodiversité par la création d'aires marines protégées contribuera non seulement à garantir un avenir pour les océans du Canada, mais cela contribuera également de manière significative à la viabilité à long terme de nos pêcheries et des avantages économiques qui en découlent et dont nous profiterons.

Des études récentes à travers le monde ont démontré les avantages économiques liés à la création de réseaux d'aires



marines protégées. Dans une étude parue en novembre 2012 en Écosse, les avantages ont été estimés dans une échelle de 10 à 16 milliards de dollars sur 20 ans.¹ Au sud de l'Australie, où le gouvernement a récemment protégé 6 % de ses eaux, la valeur des services écosystémiques a été prudemment estimée à 21 millions de dollars par année.²

Pendant que la planification se poursuit pour ces 12 sites, nous sommes également inquiets car des mesures de protection provisoires n'ont pas été mises en place. Celles-ci pourraient garantir que les valeurs écologiques ne soient pas davantage compromises par la multitude d'activités dans les océans du Canada — y compris la pêche industrielle, l'exploitation pétrolière, les activités gazières et minières ainsi que le transport maritime.

La voie à suivre

Encore aujourd'hui, la SNAP recommande que le gouvernement fédéral agisse rapidement pour compléter la protection des 12 sites marins importants que nous avons identifiés en 2011. Toutefois, créer des aires marines protégées un site à la fois est une façon lente et inefficace de construire un réseau. Le Canada doit intensifier ses efforts et opter pour une approche plus systématique de la protection de la vie au sein de nos océans.

¹<http://www.savescottishseas.org/news/scottish-mpa-network-could-be-worth-10-billion/>

²<http://cpd.org.au/2012/10/zoning-south-australian-marine-parks/>

Un réseau d'aires marines protégées (AMP)³ est un ensemble d'AMP reliées entre elles qui fonctionnent en collaboration et en synergie à différents niveaux... pour atteindre des objectifs qu'une AMP ne peut pas atteindre seule.⁴ Un réseau d'AMP bien planifié est essentiel pour protéger la variété des habitats et des espèces présents dans nos océans, et pour améliorer la résilience globale des écosystèmes marins face à des menaces bien réelles comme les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Les réseaux peuvent inclure des AMP de tailles différentes, afin que les impacts socio-économiques causés par la limitation de certaines activités humaines, telles que certains types de pêche ou de navigation commerciale, puissent être réduits sans compromettre les avantages de la conservation.⁵

D'autres pays utilisent cette approche et ont obtenu des résultats impressionnants. En novembre 2012, l'Australie a annoncé la création d'un réseau d'aires marines protégées complet couvrant 36 % de son territoire marin. En 18 mois, le gouvernement australien a proposé des réseaux d'AMP pour chacune des biorégions marines autour de l'Australie, a mené des consultations publiques et complété la désignation légale d'un réseau national d'AMP.⁶ Cette expérience démontre que l'adoption d'une approche systémique est possible et réalisable dans un délai relativement court, contrairement aux 15 années que le Canada a prises pour atteindre un niveau beaucoup plus faible de protection du milieu marin.

Le Canada est déjà engagé dans cette voie. En 2011, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé le « Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada » qui fournit des directives d'une approche systématique pour la planification des réseaux régionaux d'aires marines protégées. Avec des ressources adéquates, la mise en œuvre de cette approche permettra non seulement d'accélérer les progrès et d'améliorer l'efficacité des aires marines protégées au Canada, mais il rassurera l'industrie, les collectivités et les autres partenaires et intervenants. Sur la côte du Pacifique, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont déjà élaboré une stratégie d'aires marines protégées. Nous attendons que ces gouvernements finalisent, adoptent officiellement cette stratégie et initient sa mise en œuvre.

En 2010, la communauté internationale, y compris le Canada, a approuvé un plan de travail sur 10 ans pour mener des actions pour sauver la biodiversité et bonifier les avantages pour les personnes relevant de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Ce plan comprend un



Loutre de mer | Jarod Towers

engagement à protéger au moins 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020 — un pas important vers l'achèvement d'un réseau d'AMP adéquat.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral octroie un financement à long terme pour la création et la gestion d'un réseau national d'aires marines protégées afin de préserver les écosystèmes marins précieux sur lesquels les gens et d'autres espèces dans le monde entier comptent pour leur survie.

La SNAP appuie la Coalition du budget vert qui recommande que le budget fédéral de 2013 inclue un investissement de 35 millions de dollars par an pour la mise en œuvre d'un réseau d'aires marines protégées au Canada.⁷

Nous recommandons que le gouvernement fédéral :

1. Protège les 12 aires marines que nous avons spécifiquement identifiées en 2011;
2. Mette en œuvre le « Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada », avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les communautés locales;
3. Fixe des objectifs et des échéanciers pour la réalisation du réseau national d'AMP, y compris un objectif intermédiaire qui répondra à l'engagement international du Canada de protéger au moins 10 % de nos zones côtières et marines d'ici 2020;

³<http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/publications/fedmpa-zpmfed/page05-fra.asp>

⁴https://cmsdata.iucn.org/downloads/mpanetworkmakingithappen_en.pdf

⁵En 2011, la SNAP a publié des directives basées sur la science pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées : cpaws.org/uploads/mpa_guidelines.pdf

⁶<http://www.environment.gov.au/marinereserves/overview.html>

⁷Coalition du budget vert. 2012. Recommandations pour le budget 2013. Ottawa: Coalition du budget vert.

4. Octroie 35 millions de dollars par an sur une base continue pour soutenir la capacité scientifique, la planification et la gestion nécessaire pour compléter les AMP candidates actuelles et mettre en œuvre des réseaux d'AMP dans chacun des océans du Canada;
5. Quantifie les avantages socio-économiques des AMP pour le Canada et ses communautés côtières, en prenant en exemple les travaux récents de l'Écosse et de l'Australie.

Notre processus d'évaluation

Nous évaluons les progrès réalisés à partir des réponses aux questions suivantes :

- Les gouvernements ont-ils évalué les valeurs écologiques et culturelles du site pour déterminer la pertinence de le protéger?
- Les gouvernements ont-ils formellement identifié le site comme un candidat au statut d'aire marine protégée?
- Des négociations ont-elles cours entre les différents paliers de gouvernement concernés, incluant ceux des autochtones, pour établir une aire marine protégée?
- A-t-on engagé des consultations auprès du grand public et des parties intéressées? Sont-elles terminées?
- Le site jouit-il d'une protection légale permanente?

Nous avons jugé le niveau des mesures de protection proposées sur la base des meilleurs avis scientifiques relatifs aux facteurs essentiels nécessaires au maintien d'un environnement sain, propice aux espèces marines, incluant :

- Les objectifs de conservation centrés sur l'écosystème;
- L'interdiction du développement d'activités industrielles;
- La désignation adéquate de réserves marines intégrales.
- L'établissement de frontières dans le respect des principes de la science de la conservation et des connaissances traditionnelles autochtones.⁸

Échelle d'évaluation :

Avancement vers l'établissement d'une AMP		Mesures de conservation	
Complété	Le site jouit d'une protection légale complète	Élevé	Forte probabilité d'atteindre les objectifs de conservation
Significatif	Des étapes importantes dans le processus de création du site ont été franchies	Variable	Mise en place de mesures positives, mais insuffisantes
Insuffisant	De petits pas ont été réalisés dans le processus de création du site	Faible	Nécessité d'apporter une amélioration marquée
Nul	Pas de mesures prises en vue de la création du site	Inconnu	Choix des mesures à déterminer, en début de processus

⁸En 2011, la SNAP a convoqué une équipe de 14 scientifiques marins canadiens pour développer des directives scientifiques pour la création d'aires marines protégées et de réseaux d'AMP au Canada. Ces directives définissent ce qui est nécessaire dans une AMP pour contribuer efficacement à la conservation de la biodiversité marine. Les faits saillants sont que les AMP devraient interdire les activités industrielles telles que l'exploitation pétrolière, gazière, minière ainsi que la pêche; qu'au moins 30% de chaque biorégion doit interdire l'exploitation commerciale; et qu'ils doivent faire partie d'un vaste réseau d'AMP. Jessen, S. et al (2011) Science-based Guidelines for Marine Protected Areas and MPA networks in Canada. Vancouver: Canadian Parks and Wilderness Society. 58 pp (disponible en anglais seulement : cpaws.org/uploads/mpa_guidelines.pdf)

Les douze sites de la campagne



Évaluation site par site des progrès réalisés en vue de la protection permanente, décembre 2012.

Site d'intérêt en milieu marin	Avancement vers l'établissement d'une AMP	Mesures de conservation
Banc de Sainte-Anne, N.-É.	Significatif	Variable
Le Déroit d'Hécate, C.-B.	Significatif	Variable
Secteur Sud du déroit de Georgia, C.-B.	Significatif	Inconnu
Îles Scott, C.-B.	Significatif	Faible
Chenal Laurentien, T.-N.	Certains progrès	Inconnu
Îles de la Madeleine, QC	Certains progrès	Inconnu
Gaspésie / Banc des Américains, Qc	Certains progrès	Inconnu
Déroit de Lancaster, NU	Certains progrès	Inconnu
Tawich, Baie-James, NU et Qc	Nul	Inconnu
Big Eddy, C.-B.	Nul	Inconnu
Fjords de la côte sud, T.-N.	Nul	Inconnu
Baie de Fundy, N.-É. et N.-B.	Nul	Inconnu

TAWICH

Baie-James, Québec/Nunavut

Objectif : Créer une aire marine nationale de conservation (AMNC) qui serait gérée conjointement par Parcs Canada et les Cris d'Eeyou Istchee pour protéger une région marine d'importance écologique et culturelle dans la région de la Baie-James.

Progression : Des progrès ont été faits dans la dernière année permettant d'aller officiellement de l'avant avec la création d'une AMNC. En 2010, l'*Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou* a été signé par les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Canada. L'Accord couvre une superficie d'environ 61 000 km² situés au large des côtes québécoises, dans la région sud-est de la baie d'Hudson. L'Accord établit les droits d'utilisation et de propriété des îles extracôtières ainsi que des ressources naturelles, mais surtout il inclut des dispositions pour la création d'aires marines protégées notamment une AMNC. La loi entérinant l'Accord a été signée le 29 novembre 2011, et est entrée en vigueur le 14 février 2012. C'est un pas important en direction de la résolution des questions complexes de juridiction régionale. Parcs Canada et les Cris peuvent maintenant travailler à mettre en œuvre une étude de faisabilité en vue de créer une AMNC dans la région.

Superficie potentielle de la zone : la superficie actuelle proposée pour l'AMNC de Tawich est d'environ 20 000 km².

••• Inquiétudes :

La signature de l'*Accord de revendication territoriale des zones extracôtières* en 2011 permet officiellement à Parcs Canada et à l'Administration régionale crie d'amorcer la création d'une AMNC. Cependant, les récentes compressions budgétaires à Parcs Canada nous font craindre que les ressources nécessaires au démarrage d'une étude de faisabilité ne soient pas disponibles et que le projet puisse ne plus être aussi prioritaire pour l'Agence fédérale. Confronté à l'essor toujours plus rapide de l'activité industrielle dans le nord du Québec, il est crucial que ce projet se réalise sans délai. Dans ce contexte d'incertitude, les communautés crie concernées et l'Administration régionale crie explorent d'autres opportunités de conservation qui pourraient venir compléter le projet d'AMNC.

Quels sont les enjeux ?

L'aire proposée se distingue par une remarquable biodiversité, résultat de la transition entre un écosystème

Évaluation

Avancement : Certains progrès

Mesures de conservation : Inconnues

subarctique et un écosystème arctique. Elle comprend la population la plus méridionale d'ours polaire au monde, une sous-population distincte de bélugas, ainsi que des phoques annelés, des phoques barbus, de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et de rivage ou encore de poissons. En hiver, on peut voir des caribous et des loups sur les îles. La zone comprend de nombreuses colonies d'oiseaux migrateurs et est reconnue internationalement comme une ZICO. On retrouve aussi sur les îles des stations de plantes en péril et en voie de disparition. Les Cris d'Eeyou Istchee gèrent et utilisent ce territoire depuis des millénaires, ils ont développé et continuent d'entretenir de profondes relations culturelles, économiques et spirituelles avec cette région.

Historique du projet :

Les discussions au sujet de la création d'une aire marine protégée dans la région remontent à 2005. Une proposition pour une AMNC appelée Tawich a été soumise à Parcs Canada en janvier 2009 par la communauté côtière crie de Wemindji, qui pilote le projet conjointement avec une équipe de chercheurs des Universités McGill et Concordia. Cette collaboration a permis d'effectuer des recherches importantes sur les caractéristiques biologiques et socio-économiques de la



TAWICH

James Bay, Quebec/Nunavut

suite...

zone.⁹ La communauté de Wemindji, ainsi que le Grand Conseil des Cris et la communauté limitrophe d'Eastmain, soutient majoritairement la proposition de l'AMNC de Tawich qui permettrait d'assurer un équilibre entre le développement des communautés et la protection de leur environnement.

Fin novembre 2012, l'Administration régionale crie a organisé une rencontre afin de permettre à la communauté de Wemindji de présenter plus en détails son projet d'aire marine protégée aux communautés de Chisasibi, Waskaganish et Whapmagoostui. Toutes ont manifesté leur intérêt à voir ce projet avancer. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une initiative de l'Administration régionale crie qui vise à protéger les valeurs culturelles et naturelle marines comme terrestres de l'ensemble des 10 communautés cries.

La SNAP Québec soutient la création de l'AMNC de Tawich depuis ses débuts, tant par des initiatives pédagogiques que par des interventions directes auprès du public et des décideurs, pour permettre la conscientisation de la population et son appui au le projet.

Prochaines étapes :

Parcs Canada et les Cris d'Eeyou Istchee, avec l'agrément du gouvernement du Nunavut, qui a la responsabilité administrative de la région, doivent développer une entente officielle qui permettra de mettre en œuvre l'étude de faisabilité pour une AMNC.

⁹Ce rapport (en anglais) peut être consulté à l'adresse suivante
http://www.wemindjiprotectedarea.org/reports_2009/Tawich_NMCA_proposal_20Jan2009_FINAL.pdf

GASPÉSIE / Banc des Américains golfe du Saint-Laurent, Québec

Objectif : Établir une aire marine protégée au large de la péninsule gaspésienne, dans le but de conserver la productivité marine et la diversité des espèces de ce secteur, incluant des espèces à valeur commerciale, ainsi que le rétablissement d'espèces en péril notamment les mammifères marins et le loup Atlantique.

Progression du projet : Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dernières années. Lors de la Journée mondiale des océans de juin 2011, le gouvernement fédéral a identifié l'extrémité est de la péninsule gaspésienne (connue sous le nom de banc des Américains par Pêches et Océans Canada) comme « site d'intérêt » pour la création d'une Zone de protection marine au titre de la Loi sur les océans. En mars 2012, la première rencontre entre les communautés locales, les représentants de différentes industries ainsi que la SNAP Québec a été organisée par Pêches et Océans Canada à Gaspé. La désignation finale est attendue pour 2014.

Superficie de l'aire protégée potentielle : zone d'intérêt
1 050 km².

...Inquiétudes :

Ce projet est actuellement piloté par Pêches et Océans Canada (POC). Cependant, étant donné le partage des compétences fédérales et provinciales sur le territoire marin, il est crucial que les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour assurer la réussite de cette aire marine protégée (AMP), ainsi que d'autres aires proposées dans la région. La SNAP Québec croit que le Plan d'action Saint-Laurent, une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provincial, constitue un cadre propice à une collaboration transparente et collaborative autour des AMP. Le récent Forum Saint-Laurent constitue le principal

Évaluation

Avancement : Certains progrès

Mesures de conservation : Inconnues

outil de concertation globale de l'Entente Canada-Québec sur la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Malheureusement, bien qu'il soit consacré aux *territoires d'intérêt écologique*, il n'a pas suffisamment parlé des aires marines protégées. De notre point de vue, ce choix est incompréhensible et les délais anormalement longs dans la mise en oeuvre du comité-conseil nous inquiètent.

La conservation marine dans le golfe du Saint-Laurent, y compris ce projet, s'envisage dans le contexte d'une pression toujours plus grande pour explorer et exploiter les ressources pétrolières et gazières. L'octroi de permis d'exploration pétrolière et gazière à proximité du site d'intérêt démontre l'urgence de sécuriser des territoires à des fins de conservation pour contrebalancer ces pressions grandissantes.

Quels sont les enjeux ?

Les eaux bordant la péninsule gaspésienne abritent une grande diversité d'habitats et d'espèces, dont des espèces importantes commercialement comme le homard, ainsi qu'une proportion significative du stock de morue du sud du golfe du Saint-Laurent. On retrouve dans cette zone la tortue luth (en voie de disparition) et le loup Atlantique (en péril). Ce site est aussi une aire d'alimentation estivale pour le rorqual bleu, le plus gros animal de la planète.

Ce projet, comme les autres sites situés dans le golfe du Saint-Laurent, sont proposés alors que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures suscitent une vive controverse. Le gouvernement du Québec mène actuellement une évaluation environnementale stratégique dans la portion québécoise du golfe pour déterminer si l'exploitation gazière et pétrolière devrait être partiellement ou totalement autorisée. Une fois cette évaluation complétée (probablement à l'automne 2012), le moratoire sur les activités pétrolières et gazières en vigueur dans la portion québécoise du golfe pourrait être partiellement ou totalement levé. La SNAP a demandé que les eaux de la péninsule gaspésienne (ou banc des Américains) soient désignées comme « une zone sensible » dans cette évaluation environnementale, et que l'exploration pétrolière et gazière y soit interdite.



Rorqual bleu | Mike Baird

GASPÉSIE / Banc des Américains

golfe du Saint-Laurent, Québec

suite...

Historique du projet :

Des études approfondies et une collecte d'information pour ce site ont été entamées il y a une dizaine d'années, pour être suspendues en 2006. Le projet a été redémarré peu de temps après que la SNAP Québec et d'autres groupes locaux en aient fait la demande au ministère de Pêches et des Océans Canada.

Prochaines étapes :

Il serait important que les gouvernements du Canada et du Québec réaffirment leur intérêt pour ce projet et mettent rapidement sur pied le comité-conseil qui formulera une intention réglementaire cohérente avec les objectifs de conservation du site. Celui-ci pourrait aussi participer à la définition des limites de la future aire protégée ainsi qu'à ses arrangements de gestion.

LES ÎLES DE LA MADELEINE

Québec

Évaluation

Avancement : Certains progrès

Mesures de conservation : Inconnues

Objectif : Établir une aire marine protégée entourant les Îles de la Madeleine pour protéger l'intégrité de cet écosystème riche et varié, où l'on peut observer des espèces rarement présentes à cette latitude.

Progression du projet : Des progrès notables ont eu lieu dans la dernière année. Après des années d'ajournements et de revers, Québec et Ottawa ont signé, en décembre 2011, une entente pour mener une étude visant à l'établissement d'une aire marine protégée dans la région.

Superficie potentielle du site protégé : le site d'étude est approximativement de 16 500 km²

••••• Inquiétudes :

Il reste encore beaucoup de travail à faire avant qu'une aire marine protégée ne voie le jour. Ce projet, quoique positif et encourageant parce qu'il associe le Canada, le Québec et la population des Îles-de-la-Madeleine, n'en demeure pas moins qu'une nouvelle étude. Face aux nombreuses pressions subies par ce territoire, il est maintenant urgent de le protéger en collaboration avec la population qui soutient très largement la mise en oeuvre d'une AMP (soit plus de 80 % des répondants à un récent sondage).

L'aire à l'étude est située près du gisement potentiel de pétrole et de gaz d'Old Harry, où les premiers forages exploratoires, dans les eaux terre-neuviennes, sont proposés dès 2014. Ce projet de forage comme la pression globale qui s'exerce sur les ressources d'énergie fossile pourrait compromettre la création d'une aire marine protégée. Le gouvernement du Québec mène en ce moment une évaluation environnementale stratégique dans la portion québécoise du golfe pour déterminer si l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures devraient y être partiellement ou totalement permises. Une fois cette évaluation complétée (attendue pour l'automne 2012, mais toujours pas annoncée en cette fin d'année 2012), le moratoire sur le développement des activités d'exploration pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe pourrait

être partiellement ou totalement levé. La SNAP Québec a demandé que l'aire d'étude des Îles de la Madeleine y soit désignée

« comme une zone sensible » et que l'exploration pétrolière et gazière y soit interdite.

Considérant que la frontière maritime du golfe du Saint-Laurent est partagée entre cinq provinces, il est impératif que le développement pétrolier et gazier du golfe soit évalué conjointement par ces provinces. La SNAP soutient la demande d'un moratoire sur le développement pétrolier et gazier dans tout le golfe du Saint-Laurent pour laisser le temps aux provinces concernées (Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.) de décider ensemble si le développement pétrolier et gazier doit aller de l'avant, et permettre, le cas échéant, la mise en place de mesures de conservation et de gestion efficaces.

Quels sont les enjeux ?

Les Îles de la Madeleine sont situées dans une mer semi-fermée de faible profondeur, où l'on retrouve les eaux les plus chaudes du Canada, ce qui favorise la présence d'un grand nombre d'espèces rares ou absentes à une telle latitude. Les îles offrent une extraordinaire variété d'écosystèmes côtiers. Plus de 200 espèces d'oiseaux fréquentent l'archipel dont plusieurs s'y reproduisent, notamment, d'importantes populations de sternes de Dougall et de pluviers siffleurs (en voie de disparition). On y observe aussi une proportion importante de la population

Sterne de Dougall | Kirk Rogers



LES ÎLES DE LA MADELEINE

Québec

suite...

nord-américaine de fous de Bassan qui totalisent plus de 25 000 couples. On y retrouve aussi de nombreuses espèces de mollusques, de crustacés et de poissons tels le crabe des neiges, le homard d'Amérique, le pétoncle géant, la morue franche, la plie canadienne, la limande à queue jaune et le lançon. En hiver, la glace de mer qui se forme au large de l'archipel se transforme en échoueries pour les phoques du Groenland et à capuchon qui y mettent bas au printemps, et les phoques communs y sont des visiteurs réguliers. Des cétacés sont occasionnellement observés en migration vers leurs territoires d'alimentation ou de mise bas.

Historique du projet :

La zone du plateau madelinien est l'une des 29 régions marines canadiennes reconnues par Parcs Canada, qui y travaille depuis de nombreuses années pour établir une aire marine nationale de conservation dans cet environnement naturel et humain exceptionnel. La création de cette AMP a longtemps été freinée par des questions juridictionnelles et l'absence d'un cadre de collaboration entre le Canada et le Québec, au sein duquel le projet aurait pu avancer.

L'annonce, en décembre 2011, de *l'Accord relatif à la réalisation d'une étude concernant une aire protégée aux Îles de la Madeleine*¹⁰ est une étape importante dans l'établissement d'une aire marine protégée, et fait partie du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2016, où Québec et Ottawa se sont engagés à collaborer pour protéger et améliorer la gestion du fleuve Saint-Laurent.

Au cours des deux prochaines années, cette étude examinera les aspects écologiques, économiques, sociaux et culturels de la région. Elle identifiera les enjeux de conservation et les secteurs d'intérêt puis évaluera les possibilités de valorisation ainsi que les contraintes liées à la création d'une AMP. Un aspect essentiel de l'étude sera d'identifier les préoccupations des habitants de la région et des communautés autochtones concernées par ce projet. Le 9 mai 2012, la création d'un *comité consultatif*, qui permettra l'échange d'information entre les ministères et la population, vise cet objectif. Une information abondante et de qualité est nécessaire pour convaincre la population — notamment la fraction qui utilise les ressources marines — que l'AMP peut et doit être bénéfique pour tous. La SNAP Québec discute présentement avec Parcs Canada et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de l'opportunité d'organiser une tournée de causeries au sujet des AMP, comparable à celle que nous avons effectuée en Gaspésie en septembre dernier.

Prochaines étapes :

Compléter l'étude d'évaluation des Îles de la Madeleine d'ici 2013, et mettre sur pied une entente qui ira de l'avant pour la création d'une aire marine protégée. Aucun permis d'exploration pétrolière et gazière dans cette zone ne devrait être accordé avant que le périmètre de l'aire marine protégée ne soit tracé.



Les Îles de la Madeleine | Sabine Jessen

¹⁰http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiqués_en/2011/c20111205-ilesdelamadeleine.htm

Mots-clés

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée ?

Le Canada a adopté la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

Un espace géographique délimité, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, avec les services écosystèmes et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

À l'échelle internationale, les aires marines protégées sont reconnues comme des outils efficaces pour la protection de la biodiversité marine; il est de plus en plus évident qu'elles peuvent contribuer à long terme à la durabilité de la pêche et au bien-être des communautés côtières. Elles peuvent aussi soutenir la diversification de l'économie en favorisant le développement du tourisme et en offrant des possibilités récréationnelles.

Le degré de protection des AMP peut varier considérablement d'un site à l'autre et même entre les différentes zones d'une même AMP. Dans certaines zones, appelées réserves intégrales, toute activité extractive, industrielle voire récréative, est strictement interdite. Pour que les AMP contribuent significativement à la conservation de la biodiversité marine, plusieurs scientifiques recommandent que 30 % de la surface de chacune des biorégions soit interdite à toute activité extractive.

À quoi servent les aires marines protégées?

L'efficacité des AMP comme outil pour protéger les écosystèmes marins est aujourd'hui reconnue dans le monde entier. Il est scientifiquement prouvé que les aires marines protégées, bien conçues et bien gérées, contribuent à soutenir la biodiversité marine et les pêcheries durables.

Toutefois, pour obtenir les avantages environnementaux et socio-économiques, les aires marines protégées doivent être bien conçues et gérées comme des réseaux régionaux et nationaux. Elles doivent également contenir d'assez grandes zones où la pêche commerciale n'est pas permise, afin que la vie marine puisse se rétablir et migrer de l'intérieur vers l'extérieur de l'AMP. En 2011, la SNAP a publié des directives basées sur la science pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées. Parmi celles-ci, nous recommandons qu'au moins 30 % de chaque biorégion marine soit strictement protégée et que la pêche ainsi que les autres utilisations industrielles y soient interdites.¹¹

Les aires marines protégées fédérales au Canada :

Le gouvernement fédéral dispose de trois lois pour créer des aires marines protégées : la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (Aires marines nationales de conservation placées sous la responsabilité de l'agence Parcs Canada (AMNC)); la Loi sur les espèces sauvages du Canada (Réserves marines de faune (RMF) placées sous la responsabilité d'Environnement Canada) et la Loi sur les océans (Zones de protection marine placées sous la responsabilité de Pêches et Océans Canada (ZMP).

¹¹Jessen, S. et al (2011)



Macareux huppées | Sabine Jessen

À propos de la SNAP

Notre organisation compte 13 sections régionales à travers le pays et un bureau national à Ottawa, avec des centaines de bénévoles passionnés et préoccupés par la conservation du territoire public. De plus, nous agissons comme chef de file au niveau national et provincial/territorial dans l'établissement d'aires protégées pour la conservation de la nature.

Contactez-nous

SNAP Canada
506-250 City Centre Avenue
Ottawa, ON K1R 6K7
613-569-7226 ou 1-800-333-WILD
info@cpaws.org
www.snapcanada.org

SNAP Colombie-Britannique
604-685-7445
www.cpawsbc.org

SNAP Sud de l'Alberta
403-232-6686
www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Nord de l'Alberta
780-432-0967
www.cpawsnab.org

SNAP Manitoba
204-949-0782
www.cpawsmb.org

SNAP Québec
514-278-7627
www.snapqc.org

SNAP Nouveau-Brunswick
506-452-9902
www.cpawsnb.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador
709-726-5800
www.cpawsnl.org

SNAP Nouvelle-Écosse
902-446-4155
www.cpawsns.org

SNAP Territoires du Nord-Ouest
867-873-9893
www.cpawswt.org

SNAP Vallée de l'Outaouais
613-232-7297
www.cpaws-ov-vo.org

SNAP Saskatchewan
306-955-6197
www.cpaws-sask.org

SNAP Wildlands League
416-971-9453 ou 1-866-570-WILD
www.wildlandsleague.org

SNAP Yukon
867-393-8080
www.cpawsyukon.org